

République française - Département du Tarn
Délibération du comité syndical
du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique St Lieux / St Jean

Séance du 27 novembre 2025

Membres en exercice : 10

Le vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean SENDRA,

Présents : 8

Présents : Jean SENDRA, Gilles CORMIGNON, Jean-Luc CAZOTTES, Danièle SOULA, Chloé SOULAYRAC-GELIS, Gabriel POVERT, Daniel ARMENGAUD, Marielle Verdin, représentante des parents d'élèves de Saint-Lieux-lès-Lavaur

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation :

20 novembre 2025

Excusés : Adeline MOULIS, Vincent FERRELLI, représentant des parents d'élèves de Saint-Jean-de-Rives,

Secrétaire de séance : Danièle SOULA

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le

02 DEC. 2025

et publication le

02 DEC. 2025

**DL_16_2025 - Objet : Convention « Ecole et cinéma » - SIRP
St-Jean-de-Rives / St-Lieux-lès-Lavaur Association Média-Tarn 2025/2026**

M. le Président informe l'assemblée que des enseignants sont volontaires pour participer durant l'année scolaire 2025/2026 au dispositif « Ecole et cinéma ».

Le dispositif « Ecole et cinéma » vise à faire découvrir aux jeunes élèves les films du patrimoine cinématographique mondial afin de les sensibiliser au 7ème art. Les classes volontaires assistent obligatoirement aux trois projections proposées sur l'année scolaire. Les élèves de CE2, CM1 et CM2 participeront, soit 56 élèves.

Une contribution financière municipale annuelle fixée à 1.50 € par élève est attribuée par le SIRP à la structure coordinatrice Média-Tarn dans le cadre de la convention bi-partite.

Il convient de conclure une convention avec l'association Média-Tarn pour l'année scolaire 2025/2026.

Le comité syndical ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le projet de convention proposé par l'association Média-Tarn ;
- Considérant que les enseignants du regroupement pédagogique souhaitent participer à ce dispositif durant l'année scolaire 2025/2026 ;

Et après avoir délibéré par 7 voix pour

Date de transmission de l'acte: 02/12/2025
Date de réception de l'AR: 02/12/2025

081-258102201-DL_16_2025-DE

A G E D I

- Approuve la convention « Ecole et cinéma » pour l'année scolaire 2025/2026.
- Demande à M. le Président d'inscrire au budget 2026 du SIRP la contribution financière municipale annuelle (CFMA) de 1.50 € par élève ayant bénéficié de ce protocole, qui sera versée à l'association Média-Tarn.
- Habilite M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Saint-Lieux-lès-Lavaur,
le 27 novembre 2025

Pour extrait conforme
Le Président
Jean SENDRA



Le secrétaire de séance
Danièle SOULA



S.I.R.P.
SAINT JEAN DE RIVES
SAINT LIEUX LES LAVAUR
Mairie
81500 SAINT LIEUX LES LAVAUR

Date de transmission de l'acte: 02/12/2025
Date de réception de l'AR: 02/12/2025

081-258102201-DL_16_2025-DE
A G E D I